



17ème législature

Question N° : 906	De M. Robert Le Bourgeois (Rassemblement National - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >gendarmerie	Tête d'analyse >Report de paiement des loyers de la gendarmerie aux collectivités territoriales	Analyse > Report de paiement des loyers de la gendarmerie aux collectivités territoriales.
Question publiée au JO le : 15/10/2024		

Texte de la question

M. Robert Le Bourgeois alerte M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences des reports de paiement des loyers des casernes de la gendarmerie nationale aux collectivités territoriales. Des maires et présidents de communautés de communes ont en effet été informés que, faute de crédits disponibles dans le programme 152, M. le ministre a autorisé la suspension temporaire du paiement des loyers dus pour l'occupation des casernes. Ces loyers sont pourtant essentiels à la santé budgétaire des collectivités territoriales. Pour cause, il apparaît que la situation en Nouvelle-Calédonie et la sécurisation des jeux Olympiques et Paralympiques ont consommé une part importante du budget initialement alloué. Il l'interroge donc sur le choix politique de faire reposer les conséquences de cette mauvaise gestion budgétaire sur les collectivités territoriales et attire son attention sur la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires pour le programme 152 dans les plus brefs délais.